



AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 723-2

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 18 mars 2019, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 723-2 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN BIEN OU D'UN SERVICE OU POUR LE BÉNÉFICE RETIRÉ D'UNE ACTIVITÉ.

QUE l'objet du règlement numéro 723-2 est d'offrir la gratuité pour les bacs bruns et de modifier le tarif pour les personnes âgées de 65 ans et plus pour les activités de loisir municipales.

QUE ledit règlement numéro 723-2 entrera en vigueur à la date de sa publication.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 723-2 à l'Hôtel de Ville au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Donné à Terrebonne, (Québec)
ce 27^e jour du mois de mars 2019.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA
